

L'ENVOYÉ PERSONNEL DE BAN KI-MOON POURSUIT SA TOURNÉE

Christopher Ross est arrivé hier dans les camps des réfugiés sahraouis

L'envoyé personnel du secrétaire général de l'Organisation des Nations unies pour le Sahara occidental est arrivé, hier, dans les camps de réfugiés sahraouis de Tindouf.

Christopher Ross doit rencontrer aujourd'hui Mohamed Abdelaziz, président de la République arabe sahraouie.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) -

Le nouvel émissaire de Ban Ki-moon pour le Sahara occidental est arrivé, hier après-midi, dans les camps de réfugiés sahraouis. Après Rabat, Tindouf est la seconde étape de cette première tournée dans la région de Christopher Ross.

L'envoyé spécial a eu droit à un bain de foule dès son arrivée dans le camp de Smara.

Sur place, il a été reçu par des notables, puis a rencontré les membres de la délégation sahraouie qui a pris part aux

rounds de négociations à Manhasset.

«Nous allons dire à M. Ross qu'il est temps d'organiser un référendum d'autodétermination pour donner la parole au peuple sahraoui, afin qu'il puisse décider et choisir entre l'indépendance et l'intégration au Maroc», a déclaré à la presse M'hamed Kheddad, coordinateur du Front Polisario avec la Minurso, avant la rencontre prévue avec Christopher Ross.

Notons que l'émissaire du secrétaire général de l'ONU doit rencontrer,

aujourd'hui, le président de la République sahraouie et secrétaire général du Front Polisario, Mohamed Abdelaziz.

Christopher Ross, qui succède à Peter Van Walsum, devra, par la suite, poursuivre sa tournée en se rendant à Alger, Madrid puis Paris. Officiellement, ce premier périple est considéré comme étant une prise de contact avec les différentes parties.

«M. Ross œuvrera avec les parties et les pays voisins, sur la base de la résolution 1813 la plus récente du Conseil de sécurité et des précédentes résolutions, en se basant sur les progrès réalisés jusqu'à présent dans la recherche d'une solution politique, juste et



Christopher Ross déterminé à trouver une solution politique juste et durable.

durable», avait annoncé, secrétaire général de mardi dernier, Michèle L'ONU.

Montas, porte-parole du

T. H.

LA CONDITION DE NATIONALITÉ POUR EXERCER CERTAINS MÉTIERS LEVÉE PAR LE SÉNAT FRANÇAIS

Succès incontournable de Bariza Khiari, sénatrice d'origine algérienne

Les sénateurs français ont adopté, le 11 février dernier, une proposition de loi visant à lever le verrou de la nationalité française ou européenne qui était exigée pour l'exercice de certaines professions libérales ou privées. C'est incontestablement un grand succès obtenu par la sénatrice d'origine algérienne, Bariza Khiari, auteure du projet de loi.

De notre bureau à Paris, Khadidja Baba-Ahmed

Bariza Khiari, contactée par notre journal, se dit très confiante sur l'adoption définitive par l'Assemblée nationale devant laquelle ce projet sera examiné. La sénatrice PS de Paris s'est félicitée de ce vote obtenu à l'unanimité (moins cinq abstentions) et qui corrige une situation insoutenable et pour le moins discriminatoire.

Huit professions sont concernées par le projet de loi qui vient d'être adopté par le Sénat : médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, pharmaciens, vétérinaires, architectes, experts-comptables et experts-géomètres-experts.

Ces métiers n'étaient ouverts qu'aux Français et aux ressortissants de l'Union européenne. Pour expliquer ce qui l'a amené à mener ce combat jusqu'à la victoire au Sénat, la sénatrice évoque une situation pour le moins surréaliste aux fondements historiquement datés et connotés, économiquement obsolètes et moralement condamnables : «Un ressortissant communautaire parlant mal le français peut ainsi exercer (dans ces métiers) tandis qu'un jeune étranger installé en France avec ses parents, qui y vit et y a fait ses études, ne le peut pas tout simplement parce qu'il n'a pas la nationalité française.»

Plus encore nous précise-t-elle : «Certains jeunes de nationalité française et dont les parents ou grands-parents sont de nationalité étrangère évitent d'aller vers des études de médecine, pharmacie, architecture... pensant que ces métiers ne sont pas



Bariza Khiari.

pour eux. Je voulais aussi, par ce texte, envoyer un signe fort en direction de ces jeunes et faire en sorte que les barrières psychologiques inscrites dans la construction des représentations tombent».

Ainsi donc, les postulants étrangers pour l'exercice de ces métiers, pour peu que leurs diplômes soient français, pourront, après l'adoption définitive du projet de loi, exercer en France.

Le vote du Sénat a été salué par les associations de défense des étrangers et celles de lutte contre les discriminations. SOS Racisme, par exemple, a salué «un pas en avant contre les discriminations légales».

Pour l'association France terre d'asile, «les discriminations légales, qui visent à écarter les individus en raison de leur nationalité et non en raison de leurs compétences, constituent un obstacle supplémentaire dans le processus d'insertion, à l'heure

où l'on exige de l'étranger qu'il s'intègre dans sa société d'accueil».

Ces deux associations appellent toutefois à aller plus loin : les nouvelles dispositions contenues dans le projet adopté par le Sénat ne concernant que le secteur privé, ces associations demandent à ce qu'elles touchent également les emplois de la Fonction publique fermés aux étrangers.

Il faut savoir, par exemple, que des milliers de médecins détenteurs de diplômes étrangers — dont de très nombreux Algériens — exercent dans les hôpitaux à titre dérogatoire et sont soumis pour le plein exercice de leur métier à une procédure d'autorisation d'exercice organisée tous les ans.

Beaucoup de ceux qui n'ont pas cette autorisation occupent officiellement les postes d'infirmier (e) alors que dans les faits, leurs employeurs, qui reconnaissent en eux des compétences avérées, leur confient les tâches de médecin et les contraignent à des gardes multiples.

Tous ceux qui côtoient les élus franco-algériens savent que le combat de Bariza Khiari, sénatrice, membre de la commission des affaires économiques, membre de la délégation des droits des femmes à l'égalité des chances entre les hommes et femmes et membre de plusieurs autres associations, a toujours placé son combat pour la justice et contre toutes les formes de discrimination au cœur de son engagement : combat contre la loi du 23 février 2005 portant sur les «bienfaits de la colonisation» ; brillante intervention récemment dans le débat au Sénat sur le conflit israélo-palestinien et interpellation de Bernard Kouchner sur le deux poids deux mesures et le silence de la France ; enfin au sein de son propre parti, l'initiative, avec 15 autres membres du PS, d'une lettre ouverte à Martine Aubry pour l'interpeller sur la non-prise en compte de la diversité et l'égalité réelle au sein de son parti.

K. B.- A.

BOUIRA Les étudiants suspendent leur grève

Après quatre semaines de grève, les six organisations estudiantines, activant au niveau du centre universitaire Colonel Akl-Mohand Oulhadj de Bouira, ont décidé, après une réunion tenue durant ce week-end, de suspendre leur mouvement.

Selon un communiqué rendu public hier, les six organisations rappellent que cette décision a été prise après la réunion, tenue lundi dernier, avec le wali de Bouira qui s'était engagé personnellement à prendre en charge tous les problèmes soulevés par les étudiants.

En outre, la suspension de ce mouvement de grève permettra aux étudiants de préparer leurs examens semestriels et, en même temps, de voir de près et d'analyser les résultats de la commission d'enquête ministérielle dépêchée au début du mois de février.

Pour rappel, au niveau du centre universitaire de Bouira, ils sont près de 8 500 étudiants à suivre des études en lettres arabes droit, sciences humaines et sciences économiques. Cette année, un département de langue et culture amazighs a également ouvert ses portes.

Aussi, après plusieurs mois d'effervescence et après que des mouvements éparés de grève eurent été déclenchés à maintes reprises, en signe de protestation contre les responsables du centre et ceux des œuvres universitaires, mais sans résultat, les étudiants structurés au niveau de plusieurs syndicats (Ugel, Aren, Sne, Lnea, Unea et Unja) ont décidé d'unifier leurs rangs, appelant à une grève illimitée à la fin du mois de janvier dernier. Après deux semaines de grève, une commission d'enquête a été dépêchée sur les lieux par le ministère de l'Enseignement supérieur.

Celle-ci, après avoir auditionné tous les responsables ainsi que les représentants des étudiants, est repartie sans qu'aucune décision ne fut prise. Une attitude qui avait poussé les étudiants à poursuivre leur mouvement de grève, menaçant de durcir le ton en portant la protestation dans la rue.

Cependant, au lendemain de l'annonce de la candidature du président sortant, Abdelaziz Bouteflika, à l'élection présidentielle d'avril prochain, les données ont soudainement changé, puisque quatre organisations estudiantines, parmi les protestataires, ont apporté leur soutien au président sortant.

De fait, leur souci premier était de calmer les esprits afin de se consacrer pleinement à la campagne pour le candidat Bouteflika.

Les quatre organisations (Ugel, Aren, Unea et Lnea) avaient appelé, la semaine dernière, les responsables à régler au plus vite les problèmes des étudiants afin de pouvoir se concentrer pleinement sur la campagne de soutien au candidat Bouteflika.

C'est dire que la suspension de la grève revêt une signification beaucoup plus politique qu'autre chose.

Y. Y.